# Le POINT SUR VOTRE ÉPARGNE





ÉVOLUER POUR MIEUX SERVIR VOTRE ÉPARGNE DE DEMAIN







#### **EN BREF**



## Vos prochains rendez-vous MAAF Vie

#### Relevé de situation :

> Chaque trimestre, retrouvez dans votre espace client votre relevé de situation actualisé. Ainsi vous pouvez suivre régulièrement l'évolution de votre épargne.

#### Soirées Epargne :

 Des spécialistes abordent des sujets d'actualité autour des thèmes de l'assurance vie et des placements :

Reims, le jeudi 4 octobre 2018 à 19h Valence, le mardi 13 novembre 2018 à 19h

# ~ RÉCOMPENSES

La qualité des contrats et des services de MAAF Vie a été de nouveau reconnue et récompensée<sup>(1)</sup> cette année!



#### MAAF Vie, certifiée pour l'excellence de son service

Pour garantir à ses clients la bonne qualité de ses services, MAAF Vie a demandé

à Bureau Veritas, organisme indépendant, de vérifier le respect de ses engagements client (accessibilité, écoute, accompagnement, simplicité, reconnaissance, offres et services). Depuis janvier 2014, MAAF Vie se voit décerner la certification<sup>(1)</sup> VeriSelect pour sa gestion et relation client Assurance Vie Épargne.



#### **Label d'Excellence 2018** Les Dossiers de l'Epargne pour Winalto



Trophée d'or 2018

Le Revenu pour Winalto
(catégorie contrats vie des mutuelles)

#### PERFORMANCES

Performances des formules Classique, Vitalité 20, Vitalité 30 et Vitalité 40.

Formules proposées	Répartition des versements et de l'épargne	Performance <sup>(2)</sup> 2017	Performance <sup>(2)</sup> cumulée formule sur 3 ans <sup>(3)</sup>	Performance <sup>(2)</sup> cumulée formule sur 5 ans <sup>(3)</sup>	Performance <sup>(2)</sup> cumulée formule sur 8 ans <sup>(3)</sup>
Classique	Investissement à 100% sur le support en euros	1,85%	7,11%	13,66%	26,02%
Vitalité 20 <sup>(4)</sup>	Investissement à 80% sur le support en euros et à 20% sur Covéa Profil Dynamique	2,24%	8,20%	18,27%	30,36%
Vitalité 30 <sup>(4)</sup>	Investissement à 70% sur le support en euros et à 30% sur Covéa Profil Dynamique	2,44%	8,74%	20,63%	32,52%
Vitalité 40 <sup>(4)</sup>	Investissement à 60% sur le support en euros et à 40% sur Covéa Profil Dynamique	2,64%	9,29%	23,01%	34,68%

Pour connaître les performances des formules Tonique et Energique qui ne sont plus commercialisées, reportez-vous à la lettre financière Winalto.

Les documents d'informations clés génériques des contrats d'assurance vie Winalto et Winalto Donatio et les guides de présentation des supports en vigueur sont consultables à tout moment sur le site internet maaf.fr / rubrique Epargne

#### Les performances passées ne préjugent pas du niveau des performances futures.

- (1) Durées de validité et conditions d'octroi de la certification et des récompenses sur maaf.fr / rubrique Épargne.
- (2) Performances nettes de frais de gestion annuels et pour Winalto hors prélèvements sociaux et fiscaux.
- (3) Formules commercialisées depuis le 19 juin 2017. Les performances sur 3 ans, 5 ans et 8 ans sont calculées à titre indicatif sur la base des valeurs liquidatives observées au 31/12 de chaque année.

(4) Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital supporté par l'adhérent.





# Vous aider à bien comprendre

# financière de MAAF Vie

Dans une période où les paramètres économiques évoluent en permanence, il est essentiel pour MAAF Vie d'adapter régulièrement sa stratégie financière.

Des évolutions vont avoir lieu au 1er janvier 2019 avec pour objectif de préserver durablement la rentabilité de votre épargne et notamment de l'épargne investie sur le support en euros adossé au Canton Épargne MAAF des contrats d'assurance vie. C'est pourquoi, l'épargne des contrats du Canton Épargne MAAF sera intégrée à l'actif général de MAAF Vie, ceci pour optimiser la gestion des placements financiers et disposer d'une Provision pour Participation aux Bénéfices unique pour l'ensemble des adhérents MAAF Vie (hors PERP Winnéo Retraite).

#### La clause de Participation aux Bénéfices deviendra :

« L'épargne investie sur le support en euros est placée financièrement par MAAF Vie qui s'engage à faire participer chaque année les adhérents aux résultats financiers nets\* engendrés dans l'exercice par le portefeuille financier de l'actif général ainsi qu'aux résultats techniques, dans le respect des dispositions du Code des assurances ». L'épargne investie sur le support en euros de ces contrats continuera à capitaliser chaque jour avec les intérêts calculés sur la base du taux minimum garanti fixé annuellement par MAAF Vie dans

les conditions de l'article A 132-3 du Code des assurances et, au 31 décembre, avec les intérêts complémentaires compte tenu de la participation aux bénéfices.

Cette mesure sera accompagnée d'une harmonisation des frais de gestion du support en euros de votre contrat. Ces derniers s'aligneront sur ceux des supports en unités de compte soit 0,60% de l'épargne moyenne gérée (au lieu de 0,40%).

#### Zoom sur la Provision pour Participation aux Bénéfices ?

La Provision pour Participation aux Bénéfices est une réserve constituée par l'assureur.

En effet, les assureurs vie sont tenus de redistribuer à leurs adhérents tout ou partie des bénéfices générés par les fonds en euros. La partie redistribuée est au moins égale à 90% des résultats techniques augmentés de 85% des produits financiers réalisés.

Ces produits financiers peuvent être affectés selon le choix de l'assureur :

- directement aux contrats, ce qui augmente le taux de rendement de l'année,
- à une réserve appelée Provision pour Participation aux Bénéfices. Cette provision sera utilisée dans les années à venir pour offrir une rémunération plus stable d'une année sur l'autre.

À noter que les sommes portées à cette Provision pour Participation aux Bénéfices devront être redistribuées dans un délai de 8 ans après la constitution.

MAAF Vie a fait le choix de cette politique de provisionnement garantissant ainsi les intérêts des clients de MAAF Vie sur le long terme.

#### La politique financière de MAAF Vie repose donc sur :



Une gestion rigoureuse



Une politique de provisionnement menée sur le long terme



Une totale transparence avec la collégialité des décisions.

Le terme « canton » désigne, dans une société d'assurance vie, l'actif financier dans lequel est gérée l'épargne d'un ou plusieurs contrats en euros.

Qu'est-ce qu'un canton financier ?

<sup>\*</sup> Il s'agit des produits financiers nets des prélèvements fiscaux, des frais de gestion financière et des dotations ou reprises aux réserves et provisions réglementaires.



# En cas de décès, DOUBLEMENT

### du plafond de capital garanti dans le cadre de la garantie plancher



Dans le cadre de votre contrat Winalto, Winalto Pro et Winalto Donatio, vous bénéficiez automatiquement de la garantie plancher.

Cette garantie vise à protéger les bénéficiaires en cas de moins-values réalisées sur ces contrats suite à une baisse des marchés financiers. Ainsi, MAAF Vie prend en charge la différence négative qui peut exister entre :

- d'une part, le capital constitué sur le contrat le jour du décès de l'adhérent;
- d'autre part, la somme des versements (bruts de frais sur versements) moins la part de capital contenue dans les retraits partiels\* qui ont pu être réalisés et moins les avances\* non remboursées.
- \* Hors Winalto PRO.

A compter du 1er janvier 2019, le plafond de la garantie plancher passera de 50 000 € à 100 000 €. Ce doublement du plafond de garantie renforce le service apporté aux clients et améliore la protection des bénéficiaires de ces contrats.



#### Concrètement qu'est-ce que cela change ?

Si le détenteur d'un contrat Winalto, Winalto Pro ou Winalto Donatio décède avant le 31 décembre de l'année de son 75ème anniversaire, alors MAAF Vie prendra en charge l'éventuelle moins-value constatée sur son contrat, jusqu'à 100 000 €.

#### A quoi sert la garantie plancher?

C'est une garantie importante pour ceux qui souhaitent à la fois rechercher un meilleur potentiel de performance de leur épargne en investissant sur des unités de compte\*\*, et transmettre un capital à leurs proches dans les meilleures conditions financières et fiscales possibles.

\*\* Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital supporté par l'adhérent.

# Comment bien RÉDIGER votre clause

# votre clause bénéficiaire?



Un des atouts de l'assurance vie est indéniablement de pouvoir désigner en toute liberté son ou ses bénéficiaire(s) en profitant d'un cadre fiscal avantageux.

Au décès de l'adhérent, les capitaux acquis sur le contrat d'assurance vie sont transmis hors succession aux personnes désignées dans la clause bénéficiaire : votre conjoint, vos enfants, un proche ou même une association... Il est donc essentiel de rédiger la clause bénéficiaire avec le plus grand soin.

#### **Quand rédiger la clause ?**

Rédigée à l'ouverture du contrat, il est vivement recommandé de réviser la clause bénéficiaire régulièrement. Elle peut être modifiée à tout moment par simple lettre adressée à votre assureur.

#### Comment choisir ses bénéficiaires ?

Vous pouvez opter pour une clause standard proposée par votre assureur ou rédiger une clause sur-mesure. Dans ce cas, il faut être très précis (identité des bénéficiaires, répartition du capital...) pour éviter toute ambiguïté.

#### Besoin d'ajuster votre clause bénéficiaire ?





#### L'information personnalisée chez MAAF

- Votre conseiller MAAF est disponible pour vous assister et vous orienter. N'hésitez pas à le contacter! - Dans un environnement financier et fiscal toujours plus complexe, les conseillers financiers de MAAF Vie sont vos interlocuteurs privilégiés. Ils vous apporteront leur expertise et leurs conseils.

06 07





# LINTÉRÊT

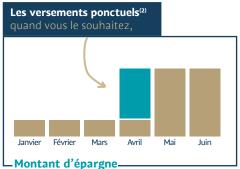
## des versements programmés dans une vision à long terme

Une solution simple et efficace pour épargner en « douceur » sans y penser

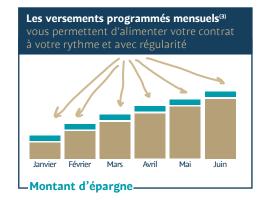
> Mise en place, modification ou arrêt(1) possibles à tout moment et sans frais

> > La régularité et l'anticipation pour faire fructifier son épargne

Vous avez la capacité d'épargner régulièrement? Pensez aux versements programmés: une solution souple pour vous constituer un capital à votre rythme.







#### Quels sont les avantages des versements programmés ?

- C'est une solution simple et efficace pour épargner en « douceur » sans y penser.
- Lorsqu'ils sont investis sur des supports en unités de compte<sup>(4)</sup>, les versements programmés permettent de lisser l'effet des fluctuations financières.
- C'est un outil souple: mise en place, modification ou arrêt possibles à tout moment et sans frais.

(2) Versements ponctuels complémentaires d'un montant minimum de 75 €.

(3) Versements programmés mensuels d'un montant

#### Versements programmés : la bonne idée pour se constituer une épargne en vue de la retraite

Les Français ont pris conscience de la nécessité de préparer leur retraite au plus tôt pour maintenir leur niveau de vie le moment venu. Dans cette optique, les versements programmés sont particulièrement adaptés. Ils permettent de se constituer, par des versements réguliers, un complément de revenus en vue de la retraite.

(4) Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital supporté par l'adhérent.

(1) Sauf Winalto Pro.



#### LE BON REFLEXE

# SUIVRE SON ÉPARGNE avec l'appli MAAF et Moi ou sur maaf.fr



L'appli Mobile MAAF et Moi

Pratique et gratuite, l'application MAAF sur téléphone permet de :

- consulter votre/vos contrat(s),
- réaliser vos opérations de gestion (versements complémentaires, retraits partiels\*),
- modifier vos informations personnelles (coordonnées, canal de communication, code confidentiel).

Pour télécharger GRATUITEMENT l'application :









L'espace MAAF Vie, des services en plus

L'espace MAAF Vie en ligne regroupe tous les services de l'application mobile MAAF et Moi, avec en plus la possibilité de :

- mettre en place des versements programmés,
- réaliser des arbitrages\*\*,
- demander une avance ou un retrait partiel\*\*,
- télécharger vos relevés de situation,
- accéder à des informations plus détaillées sur la situation de votre épargne (dernières opérations, répartition de l'épargne, performance des supports en unités de compte,...)



Des conseils Épargne sur maaf.fr :

Et pour plus d'informations la rubrique Infos et conseils regroupe:

- des articles pour en savoir plus sur la stratégie d'investissement chez MAAF Vie,
- des conseils pratiques pour gérer au mieux son épargne.

Rendez-vous sur maaf.fr > Épargne > Infos et conseils

#### Le point sur votre contrat

Si vous détenez un contrat Winalto ou Winalto Donatio, les évolutions apportées à votre contrat ont été approuvées par la Commission des Contrats d'Assurance de Groupe sur la Vie MAAF Assurances le 3 avril 2018 et par l'Assemblée Générale de MAAF Assurances le 16 juin 2018.

Si vous détenez un contrat Winalto Pro, les évolutions apportées à votre contrat ont été approuvées par l'Assemblée Générale de l'AMATI, le 10 avril 2018.

Ces évolutions font l'objet d'un avenant aux contrats groupe régissant la vie des différents contrats concernés.



Vous ne souhaitez pas que ces évolutions s'appliquent à votre contrat? Dans ce cas, si vous détenez un contrat Winalto ou Winalto Donatio, vous avez la possibilité de dénoncer votre adhésion en rachetant totalement votre contrat. Si vous détenez un contrat Winalto PRO, vous avez la possibilité de dénoncer votre adhésion en transférant votre épargne vers un autre contrat d'épargne retraite Madelin.
Parlez-en à votre conseiller.

Une question complémentaire ? Vous pouvez contacter MAAF Vie.

\* Sauf Winalto Pro. \*\* Voir conditions, vous reporter à votre contrat.



#### Pour Winalto et Winalto Donatio:

contrat souscrit par MAAF Assurances (MAAF Assurances Société d'assurance mutuelle à cotisations variables RCS NIORT 781 423 280 - Code APE 6512 Z - Entreprise régie par le Code des assurances N° TVA intracommunautaire FR 42 781 423 280 - Siège social : Chaban 79180 CHAURAY -Adresse postale: Chauray 79036 NIORT Cedex 09 - maaf.fr)

auprès de MAAF Vie (MAAF Vie Société anonyme au capital de 69 230 896 euros entièrement versé - RCS Niort 337 804 819 - Code APE 6511 Z - Entreprise régie par le Code des assurances - N° de TVA intracommunautaire FR 82 337 804 819

Siège social: Chaban 79180 Chauray - Adresse postale: 79087 Niort cedex 09 - maaf.fr)

#### et pour Winalto Pro:

contrat souscrit par l'AMATI (Association Multiprofessionnelle pour les Assurances des Travailleurs Indépendants Adresse postale: Chaban de Chauray – 79036 NIORT Cedex 09)

auprès de MAAF Vie (Société anonyme au capital de 69 230 896 euros entièrement versé RCS Niort 337 804 819 Code APE 6511 Z - Entreprise régie par le Code des assurances N° de TVA intracommunautaire FR 82 337 804 819 Siège social: Chaban 79180 CHAURAY

Adresse postale: Chauray - 79087 NIORT cedex 09 - maaf.fr)

